



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-232

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

SECRETARIAT GENERAL / Bureau de la coordination interministérielle

971-2021-09-06-00003 - Arrêté n° 437 DIR/DM du 6 septembre 2021 portant subdélégation de signature du directeur de la mer de la Guadeloupe aux agents placés sous son autorité (4 pages)

Page 3

SECRETARIAT GENERAL

971-2021-09-06-00003

Arrêté n° 437 DIR/DM du 6 septembre 2021
portant subdélégation de signature du directeur
de la mer de la Guadeloupe aux agents placés
sous son autorité



**Arrêté n° 437 DIR / DM du 6 septembre 2021
portant subdélégation de signature du directeur de la mer de la Guadeloupe
aux agents placés sous son autorité**

Le Directeur de la Mer de la Guadeloupe

- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 28 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc VASLIN, Administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes en qualité de directeur de la mer de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 4 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Arnaud LE MENTEC, Administrateur principal des affaires maritimes en qualité de directeur adjoint de la mer de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 971-2017-05-16-005 du 16 mai 2017 portant organisation de la Direction de la Mer de la Guadeloupe.
- Vu** l'arrêté n°971-2020-08-12-007 SG-SCI du 12 août 2020 portant délégation de signature de M. le Préfet de la Région Guadeloupe à M. Jean-Luc VASLIN directeur de la Direction de la Mer de la Guadeloupe (DM) – Administration générale ;
- Vu** l'arrêté n° 971-2020-08-12-008 SG-SCI du 12 août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-Luc VASLIN, directeur de la Direction de la Mer de la Guadeloupe (DM) – ordonnancement secondaire – actes de gestion

ARRÊTE

Article premier : En application des décrets susvisés, subdélégation générale de signature est accordée à l'administrateur en chef 2^e classe des affaires maritimes monsieur Arnaud LE MENTEC, directeur-adjoint, dans les matières ressortant du champ des compétences énumérés par les arrêtés préfectoraux n°971-2020- 08-12-007 SG-SCI du 12 août 2020 et n° 971-2020-08-12-008 SG-SCI du 12 août 2020.

Article 2 : Subdélégation est accordée à l'administrateur en chef 2^{ème} classe des affaires maritimes monsieur Franck GUY, chef du service « Gens de Mer, Navires, Développement Durable des Activités Maritimes » , dans les matières figurant en annexe à l'arrêté préfectoral n°971-2020-08-12-007 SG-SCI susvisé et ressortant du champ de compétence du service dont il est chargé ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur de la mer et du directeur-adjoint, cette subdélégation est étendue à l'ensemble des compétences visées à l'article premier de l'arrêté sus-visé.

Subdélégation est également accordée à madame Rosy PIQUEUR, responsable de l'unité « accueil des marins et armements, immatriculation des navires » et à madame Marie-France PONTOPARIA, instructrice, pour la délivrance des actes uniques valant titre de navigation et acte de francisation des navires de plaisance.

Article 3 : Subdélégation est accordée à l'administratrice principale des affaires maritimes madame Frédérique EHRSTEIN, cheffe du service « Action Interministérielle de l'État et de la Sécurité en Mer », dans les matières figurant en annexe à l'arrêté préfectoral n°971-2020- 08-12-007 SG-SCI du 12 août 2020 susvisé et ressortant du champ de compétence du service dont elle est chargée ;

Subdélégation est également accordée à madame Gladys GARNIER, adjointe au chef de service Action Interministérielle de l'État et de la Sécurité en Mer, dans les matières figurant en annexe à l'arrêté préfectoral n°971-2020- 08-12-007 SG-SCI du 12 août 2020 susvisé et ressortant du champ de compétence du service dont elle est chargée ;

Subdélégation est également accordée à madame Alice JAMETAL, instructrice, et à madame Marie-France PONTOPARIA, instructrice, pour la délivrance des permis de plaisance.

Article 4 : Subdélégation est accordée à l'ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, monsieur Michael WERY, chef du service « Unité Territoriale de St-Martin St-Barthélémy », dans les matières figurant en annexe à l'arrêté préfectoral n°971-2020- 08-12-007 SG-SCI du 12 août 2020 susvisé et ressortant du champ de compétence territoriale du service dont il est chargé ;

Subdélégation est également accordée à monsieur Norredine HIRECHE, technicien, dans le domaine de la gestion des gens de mer et de la plaisance, pour la tenue à jour des titres de navigation des navires professionnels et pour la délivrance des cartes de circulation des navires de plaisance ;

Article 5 : Subdélégation est accordée à l'administratrice en chef de 2ème classe des affaires maritimes madame TANIA SERVA, cheffe du service, chef de la « Mission Coordination » des politiques publiques maritimes, dans les matières figurant en annexe à l'arrêté préfectoral n°971-2020- 08-12-007 SG-SCI du 12 août 2020, susvisé et ressortant du champ de compétence de la mission dont elle est chargée.

Article 6 : Subdélégation de signature est accordée à madame Frédérique EHRSTEIN, cheffe du service « Action Interministérielle de l'État et de la Sécurité en Mer » et monsieur Jean-Yves BREHMER, responsable de la Subdivision des Phares & Balises/Pollutions Marines, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions ponctuels (département de la Guadeloupe uniquement)
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion des contrats et marchés publics à procédure adaptée ou formalisée d'un montant unitaire supérieur à 10 000 € HT (dix mille euros)
- le service fait.

Sont exclus de cette délégation :

- les ordres de mission permanents
- les ordres de mission liés à des déplacements à l'étranger
- les ordres de mission liés aux actions de formation ;

Article 7 : Subdélégation est accordée à madame Christelle DOUAÏKA, « cheffe de la mission pilotage et stratégie », à l'effet de procéder aux engagements juridiques et de signer les pièces correspondantes, dans la limite de ses attributions et des crédits disponibles sur les BOP 205 (SAMPA), 149 (CDAAFPA), 354 (ATE) et 217 (CPPEDD) et dans les UO dont le directeur de la mer de la Guadeloupe est responsable, pour les opérations d'un montant unitaire maximum de 10 000 € HT (dix mille euros).

En cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale, subdélégation est également accordée à madame Sophie DESROC, responsable du service employeur, dès lors qu'elle assure son intérim, à madame Nathalie VALTON responsable du pôle logistique-comptabilité et à madame Mirette LODIN, comptable, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

Article 8 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

Article 9 : L'arrêté N° 406 DIR-DM du 13 août 2020 portant subdélégation de signature à l'administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes Arnaud LE MENTEC, directeur-adjoint, aux chefs de services et à plusieurs agents en poste à la Direction de la Mer de la Guadeloupe est abrogé.

Fait à Baie-Mahault, le 06/09/2021


administrateur en chef des affaires maritimes
Jean-Luc VASLIN,
Directeur de la Mer de la Guadeloupe

SECRETARIAT GENERAL - 971-2021-09-06-00003 - Arrêté n° 437 DIR/DM du 6 septembre 2021 portant subdélégation de signature du directeur de la mer de la Guadeloupe aux agents placés sous son autorité